

## Annexe 2

## Annexe 31

Modèles de badge de reconnaissance et de carte d'accréditation du guide touristique  
(article 623 du Code wallon du Tourisme)

### a. Modèle de badge de reconnaissance

#### a.1. Modèle du badge de reconnaissance du guide touristique – stagiaire



Légende :

Forme : carte de crédit

Dimensions : 85.60 mm x 53.98 mm

Contenu :

- Années de validité du badge
- Photo du titulaire (format identité)
- Nom et prénom du titulaire
- Catégorie(s) de guide touristique
- Logo « Wallonie » (CGT) en couleur
- Drapeau belge en couleur

#### a.2. Modèle de badge de reconnaissance du guide touristique



Légende :

Forme : carte de crédit

Dimensions : 85.60 mm x 53.98 mm

Contenu :

- Numéro de brevet
- Photo du titulaire du badge (format identité)
- Nom et prénom du titulaire
- Catégorie(s) de guide touristique
- Langue(s) de guidage
- Logo « Wallonie » (CGT) en couleur
- Drapeau belge en couleur

b. Modèle de carte d'accréditation

b.1. Modèle de carte d'accréditation du guide touristique – stagiaire



RECTO



VERSO

Légende :

Forme : carte de crédit

Dimensions : 85.60 mm x 53.98 mm

Contenu :

- Années de validité de la carte (recto et verso)
- Photo du titulaire de la carte (format identité) (verso)
- Nom et prénom du titulaire (verso)
- Date de naissance du titulaire (verso)
- Adresse du titulaire (verso)
- Nationalité du titulaire (verso)
- Date de délivrance de la carte (verso)
- Signature du titulaire (verso)
- Catégorie(s) de guide touristique (recto)
- Logo « Wallonie » (CGT) en couleur (recto)
- Drapeau belge en couleur (recto)

## b.2. Modèle de carte d'accréditation du guide touristique



RECTO

VERSO

Légende :

Forme : carte de crédit

Dimensions : 85.60 mm x 53.98 mm

Contenu :

- Numéro de brevet (recto et verso)
- Photo du titulaire de la carte (format identité) (verso)
- Nom et prénom du titulaire (verso)
- Date de naissance du titulaire (verso)
- Adresse du titulaire (verso)
- Nationalité du titulaire (verso)
- Date de délivrance de la carte (verso)
- Signature du titulaire (verso)
- Catégorie(s) de guide touristique (recto)
- Langue(s) de guidage (recto)
- Logo « Wallonie » (CGT) en couleur (recto)
- Drapeau belge en couleur (recto)

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 31 mai 2017 approuvant le Code de déontologie des guides touristiques et insérant des dispositions dans le Code wallon du Tourisme.

Namur, le 31 mai 2017.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,  
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN